



Presse

Parti Socialiste

www.parti-socialiste.fr

10 rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél : 01 45 56 77 26
Fax : 01 45 56 78 74

presse@parti-socialiste.fr

Forum de la rénovation « Les socialistes et l'individu »

« Refonder les solidarités, lutter contre les inégalités, émanciper les individus : vers un nouveau contrat social »

TEXTE PRESENTE PAR LA COMMISSION LE 20 JANVIER 2008

Président : André Vallini

Rapporteuses : Mireille Le Corre et Najat Vallaud –Belkacem

Outre les rapporteuses, ont contribué aux débats de la commission et/ou à la rédaction du texte : Elisabeth Auerbacher, Hervé Baro, Alain Bergounioux, Dominique Bertinotti, Gilles Bon-Maury, Luc Broussy, Marc Deluzet, Olivier Ferrand, Jacques Généreux, Françoise Geng, Elisabeth Guigou, Bariza Khiari, Vincent Léna, Dominique Meda, Akli Mellouli, Bertrand Mertz, Claude Pigement, Laurence Rossignol, Lucile Schmid, Michel Yahiel.

Après plusieurs mois de débat et de travail, la commission de la rénovation consacrée au thème « les socialistes et l'individu » a tenu à présenter un texte qui fasse état des conclusions de ses travaux. Ce document aurait pu faire des centaines de pages s'il avait juxtaposé les nombreuses contributions écrites individuellement par les membres de la commission ainsi que les comptes-rendus des réunions de débat et séances d'audition. **Le choix qui a été fait n'a précisément pas été celui de la logique individuelle pour la production du texte final!** Il se situe résolument dans le cadre d'une **pensée collective** et fait état des seuls sujets sur lesquels la commission a eu le temps d'approfondir la réflexion et de discuter collectivement.

La démarche retenue a consisté à commencer par une réflexion d'ordre théorique, permettant de dégager des axes forts du point de vue doctrinal. S'ils peuvent paraître abstraits et atemporels, ces éléments sont indispensables pour savoir ensuite, à chaque question précise, répondre en fonction de principes et valeurs clarifiés. Afin d'aller au bout de la démarche, nous avons tenu à nous confronter à cet exercice : que disons-nous sur la liberté individuelle articulée à nos objectifs collectifs et sociétaux dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, le travail et les questions sociétales ?

Au préalable, il nous semble important de souligner que nous nous sommes pleinement accordés d'emblée sur l'importance du sujet. **Pourquoi traiter en effet aujourd'hui, au sein du parti socialiste, de l'individu dans la société ?**

D'une part, parce que c'est un thème qui s'est imposé dans le débat public notamment lors de la récente campagne électorale et qui n'appartient pas à la droite. La gauche est souvent caricaturée sous l'angle du discours globalisant et dit égalitariste, qui empêcherait selon ses détracteurs toute approche individuelle. Il convient donc de répondre en présentant une vision claire de notre approche de la société, des liens sociaux et de la prise en compte des personnes.

D'autre part, parce qu'aujourd'hui le néo-libéralisme à l'œuvre ne produit plus vraiment, ni norme, ni règle, ni ordre. Cette absence sur le terrain de la norme et de la morale, conduit à la déstructuration

du lien social et à la victoire d'une conception « atomiste » de l'individu. Il appartient donc à la gauche, et notamment aux socialistes, d'apporter une réponse globale et cohérente à cette réalité. Il y va de la crédibilité de l'alternative que nous voulons proposer.

Le diagnostic sur l'état de la société française et notamment l'idée d'une individualisation croissante sont des questions complexes et peuvent être analysés de plusieurs points de vue. Si l'individualisation est envisagée sous l'angle de l'individualisme, qui qualifierait une forme de repli sur soi et un moindre intérêt pour l'engagement collectif, le constat, qui est pour partie réel, mérite surtout que nous en interrogeons les causes.

S'agissant des structures collectives, on peut aussi constater un regard critique des citoyens, que ce soit par exemple sur l'école ou sur l'impôt. **Un climat de défiance se développerait ainsi à l'égard des structures et institutions collectives.** Toutefois, le diagnostic est évidemment difficile et l'on peut au contraire penser que ce sont les insuffisances, dérives ou insatisfactions dans les fonctionnements de ces structures plus que leur existence même qui suscitent la critique. Il existe, en revanche, une aspiration indéniable à une plus grande prise en compte des situations personnelles dans les politiques publiques.

Enfin, sur le terrain des modes de vie, l'individualisation peut sembler caractériser les mœurs actuels. L'usage des NTIC, du portable, de l'internet, est souvent cité comme un signe de comportements individuels, voire individualistes croissants. Pourtant, on peut aussi y voir des formes nouvelles de la communication, qui peuvent même la développer, l'intensifier et l'élargir. **L'impact des medias et notamment de la télévision modifie par ailleurs indéniablement les perceptions sociales.**

Le diagnostic n'est pas simple : l'idée d'une individualisation n'est évidente ni dans son constat ni dans ses causes, et elle ne doit, en tout état de cause, pas être interprétée rapidement comme une « droitisation » de la société française.

La droite cherche en effet à exacerber les « jalousies sociales » et à attiser des craintes d'un déclassement individuel, déjà très prégnantes dans notre société compte tenu des peurs de précarisation. Ce climat peut contribuer au risque du développement du chacun pour soi et est susceptible de rendre plus difficiles les mobilisations sociales ou la promotion de valeurs collectives.

Au-delà de l'aspect nécessaire de riposte sémantique et idéologique, il s'agit d'envisager une réflexion pour l'avenir sur ce que nous voulons proposer de façon progressiste sur ces questions.

1. Des clarifications doctrinales essentielles pour fonder notre pensée politique

La nécessité d'un débat doctrinal préalable est vite apparue dans la commission. Cet impératif doit naturellement intervenir avant d'évoquer notre diagnostic sur la situation de fait et l'état de la relation individu/collectif et d'élaborer des propositions concrètes et illustratives. Chacun a admis la nécessité de clarifier les concepts et de lever les ambiguïtés existantes et traversant notre parti ou de poser clairement les points persistants de débat. A titre d'exemple, le terme « individu » est trop souvent utilisé de façon indifférenciée avec celui de « personne » ; on tend à évoquer « l'individualisation » sans la différencier de « l'individualisme » ; ou encore l'expression « égalité des chances » a fait son apparition dans certains de nos textes sans que son fondement philosophique sous-jacent ait été véritablement ou suffisamment discuté.

11) Différentes approches en présence

Le débat individu/collectif renvoie naturellement à celui sur l'individu et le socialisme. De ce point de vue, deux approches sont rapidement apparues dans nos débats. Elles ont toutes les deux leur cohérence et leur légitimité.

La première considère que le socialisme s'oppose à la conception individualiste atomistique et à la démarche d'inspiration néolibérale. Le socialisme est né d'une réaction anti-individualiste à l'extension d'une logique de compétition engendrée par le capitalisme industriel. Il a ensuite évolué vers la quête d'une société qui concilie l'émancipation de tous les êtres singuliers et la cohésion sociale. Il devient alors le véritable héritier des Lumières et de la philosophie libérale, tout en les dépassant par le rôle déterminant reconnu à l'action politique dans la nécessaire transformation de la société. Cette approche rappelle que l'idée d'un individu strictement autonome (déterminé par lui seul hors de toute interdépendance sociale) est une fiction. L'individu est un être social, non par nécessité ou intérêt économique comme l'ont entendu les libéraux, mais parce que sa construction psychique comme être singulier, comme « sujet », se fait par ses liens et ses relations aux autres.

Dès lors, le projet d'émancipation ne peut consister dans la quête d'une illusoire « indépendance », mais dans la promotion des formes d'interdépendance sociale qui autorisent la libération du sujet singulier sans détruire les liens qui le constituent. Cette position conduit à rejeter avec autant de vigueur la dissociation individualiste, qui contraint l'être singulier à s'épanouir dans la lutte contre autrui, et l'hypersociété collectiviste qui atrophie l'initiative et les libertés individuelles. La société de progrès humain est celle qui offre à chacun une égale capacité de s'épanouir selon ses choix autrement, dans la cohésion et la solidarité avec tous les autres.

Cette approche récuse aussi la conception de la société comme un contrat utilitaire entre des individus indépendants, où chacun est seul responsable de lui seul et n'obtient rien de la société sans contrepartie. À l'opposé de cette logique du donnant-donnant, la conception sociale de l'être humain implique que la responsabilité des individus est toujours une responsabilité partagée avec la société, et qu'elle n'existe que grâce aux libertés réelles, aux capacités, dont l'individu a été pourvu par la société. Il existe donc des droits inaliénables et sans contrepartie attachés au simple fait que l'individu est membre de la communauté humaine (droits humains) et membre d'une communauté politique (droits sociaux). C'est l'ensemble de ces droits inconditionnels qui engendrent et rendent possible la responsabilité personnelle. Celle-ci est la conséquence des droits, elle n'en ni la cause ni la condition préalable. Enfin, dans cette approche, le progrès n'est pas la croissance ou le « développement durable », mais le progrès humain.

Une deuxième approche estime que le socialisme est l'héritier du libéralisme politique et de l'émergence de l'individu depuis le XVIIIème siècle. C'est le fait libéral au sens politique du terme qui génère en partie le socialisme démocratique qui veut remplir les promesses d'émancipation pour tous, non tenues par le libéralisme bourgeois. Nous sommes donc des héritiers de la philosophie des Lumières et de la Raison.

Le socialisme –dans ses différentes écoles- a porté (et porte) une critique de l'individualisme libéral qui isole les hommes, les met en concurrence et masque la réalité de la domination entre les hommes pour privilégier le rapport avec les choses. En même temps, fils des Lumières, les socialistes (presque tous) ont eu (et ont) pour finalité la libération de l'individu –de tous les individus. Cela est vrai de Marx comme, évidemment, de tous les socialistes démocrates. Mais les moyens pour arriver à une humanité libérée dépendent d'une action collective. L'individu pour les socialistes ne peut s'entendre comme un atome isolé mais comme un « être avec », un être social, en un mot,

fraternel. Sa liberté qui doit être entière va avec les libertés des autres. C'est le sens des fameuses formules de Marx, de Jaurès et de bien d'autres. Pour une seule citation de Jaurès, qui définissait le socialisme comme « un individualisme total et complet » : « (...) pour les socialistes, la valeur de toute institution est relative à l'individu humain (...) c'est l'individu humain qui est la mesure de toute chose, de la patrie, de la famille, de la propriété, de l'humanité, de Dieu. (...), mais cette exaltation de l'individu, fin suprême du mouvement historique, n'est contraire ni à l'idéal, ni à la solidarité, ni même au sacrifice. Quel plus haut idéal que de faire entrer tous les hommes dans la propriété, dans la science, dans la liberté, c'est-à-dire dans la vie ? » (Revue de Paris, 1^{er} décembre 1898). Il y a bien deux conceptions de l'individu, entre le libéralisme et le socialisme.

Par voie de conséquence, pour cette école, la finalité du socialisme est l'émancipation individuelle, à laquelle il faut donner les moyens de sa réalisation. Sans accès à la responsabilité personnelle, il ne peut y avoir de liberté et la notion de libre-arbitre s'effondre. Ainsi, si l'individu est un être social, la raison d'être du socialisme est l'émancipation individuelle et donc en quelque sorte le dépassement des déterminismes sociaux.

12) Clarifications et convergences

A l'issue des débats intervenus, des convergences sont apparues :

a. La définition de l'individu comme être social

Chacun admet que « l'individu » est un être social. Le rejet d'une conception de l'individu « atomiste » et totalement autonome de son environnement est unanime.

Nous refusons la conception individualiste atomiste mais nous prenons en compte la singularité.

Le terme de « personne » devra d'ailleurs être préféré dans nos écrits à celui d' « individu » qui a une connotation précise.

b. La clarté nécessaire sur la notion de libéralisme

Tout le monde s'accorde également à penser que le libéralisme ne conteste ni l'importance du lien social, ni la nécessité d'une régulation politique de l'économie de marché et qu'il est différent du néo libéralisme ou de l'ultra libéralisme, destructeur de lien social et de régulation.

c. Libertés individuelles et objectifs collectifs

Les libertés individuelles font partie de nos combats. Le PACS en est un exemple, par lequel l'Etat a donné aux couples la possibilité d'une reconnaissance juridique quelles que soient les préférences sexuelles.

Mais ce combat pour les libertés individuelles s'articule pour les socialistes avec un projet collectif. Les libertés individuelles ne peuvent pas être déconnectées de la question sociale. Elles ne peuvent pas être réservées à quelques-uns.

Les libertés ou droits collectifs aussi sont aussi des vecteurs essentiels du combat socialiste. Tout ce qui concerne le droit du travail et les attaques que porte la droite en ce moment est à cet égard révélateur.

La question des limites portées à ces libertés individuelles ou à ces choix individuels peut se poser dès lors qu'un objectif collectif plus large est promu, soit dans l'intérêt de la personne elle-même, soit afin de respecter une certaine vision de la société et des règles de vie commune.

d. Droits sans contreparties, droits et devoirs

S'agissant des droits et de la question de leurs contreparties éventuelles, des convergences apparaissent en distinguant deux cas.

D'une part, il existe un socle de droits inaliénables (droits humains, libertés individuelles) qui ne sauraient faire l'objet d'aucune contrepartie dans une société démocratique. Ils sont attachés au respect de la personne humaine.

D'autre part, s'agissant des droits sociaux, un consensus se dégage pour considérer que le terme de « contreparties » pose problème car il met sur le même plan la personne et la société dans le cadre d'un échange, ce qui n'est pas l'approche socialiste. Pour autant, la notion de « dette sociale » ne peut être écartée, quitte à en préciser le contenu et les contours. Au lieu d'évoquer des « contreparties », il convient d'acter qu'il existe bien des « conditions » ou des « devoirs » dans la mise en œuvre de ces droits, à l'instar de l'engagement dans une démarche d'insertion pour la personne bénéficiaire du RMI. Les devoirs sont la conséquence des droits.

e. Emancipation individuelle

Les socialistes sont des héritiers de la philosophie des Lumières et du primat de la raison. L'essentiel consiste à développer au maximum les capacités de chacun. Pour un socialiste, il s'agit de donner les moyens sociaux et collectifs de l'émancipation individuelle. C'est là, la seule façon d'accéder à la responsabilité personnelle, objet et conséquence de l'exercice d'une vraie liberté.

« L'individu » en tant que tel n'est pas un objectif politique ; l'émancipation des individus, l'est, mais à condition que la collectivité s'assure que cela vaut pour tous. Une démarche socialiste ne peut en effet se satisfaire de l'émancipation individuelle de quelques uns, ni même d'une majorité. Elle doit s'assurer des conditions de l'émancipation de chacun, ce qui suppose un projet collectif, une ambition collective, bref un projet politique. La droite, elle peut s'en passer : on peut en effet se contenter du laisser-faire et du libre choix si l'on ne vise pas une égale liberté pour tous et que l'on ne se soucie pas des inégalités de condition engendrées par la libre compétition.

f. Responsabilité personnelle dans un environnement collectif

Viser l'émancipation ne signifie pas tout faire reposer sur la responsabilité individuelle. Il n'y a pas de lien logique si évident entre émancipation et responsabilité individuelle. L'émancipation suppose que l'on reconnaisse aussi les responsabilités collectives, d'ordre social.

S'agissant de la part respective de la responsabilité individuelle et collective, une convergence apparaît en premier lieu sur la nécessité d'évoquer « la responsabilité personnelle » et non pas « individuelle » qui renverrait à une conception de l'individu isolé seul responsable de ses actes. En outre, la responsabilité devrait être définie comme un droit et pas seulement comme un devoir, traduisant ainsi notre conception de l'émancipation et de la capacité à choisir. Une convergence apparaît sur le fait que la responsabilité est partagée entre responsabilité collective et responsabilité personnelle.

En résumé, la responsabilité personnelle existe mais elle n'est jamais indépendante d'un environnement collectif. Elle suppose une liberté de choix effective.

g L'égalité sans ambiguïtés

Enfin, toujours au chapitre des convergences, toute la commission estime nécessaire, face à la droite, de dépasser les ambiguïtés du concept d'égalité des chances.

L'égalité des chances revient à mettre les individus sur la même ligne de départ et lancer la compétition. C'est la loi du sport comme le dit François Dubet. Mais en termes politiques, à gauche, nous ne pouvons nous satisfaire de cette vision minimaliste de l'égalité. Nous devons corriger les inégalités aux différentes étapes d'un parcours de vie.

Nous devons donc veiller à ne pas passer de l'égalité à l'égalité des chances, ou encore de la lutte contre les discriminations à l'égalité des chances ou à la promotion de la diversité... ce sont des glissements sémantiques qui ne sont pas neutres.

La droite a développé pendant la campagne un discours axé sur l'individu, sa réussite, son rapport à l'argent, avec son outil classique : la voie individuelle. La gauche peut/ doit avoir un discours sur la « réussite » en ce qu'elle est liée à l'émancipation ou encore à la dénonciation de la reproduction sociale, mais les moyens donnés aux individus doivent être collectifs.

L'idée est de mettre en avant le développement des capacités de chacun et de sa liberté de choix, tout au long de la vie ce qui suppose de ne pas se limiter à mettre chacun sur la même ligne de départ (égalité des chances) mais de rechercher la mise en place et l'évolution permanente des instruments de correction des inégalités.

Si la commission s'est initialement interrogée sur un concept plus clair, qui reste à définir, (égalité réelle, égalité des possibles, égalité des capacités, égalité active...), il semble qu'en réalité il est essentiel d'évoquer l'égalité tout court et de réaffirmer clairement cet objectif politique. Nous devons avoir une vision ambitieuse de l'égalité. Ne nous laissons pas caricaturer comme égalitaristes » ! Egalité n'est pas égalitarisme. Il ne s'agit pas d'avoir une vision stricte et arithmétique des choses, ou de considérer que l'égalité stricte de positions serait une finalité ultime, mais bien de viser l'égalité comme objectif politique essentiel. Il ne s'agit pas en effet d'abolir les différences de situations ou de positions mais de tendre vers l'égalité de choix, en sorte que les différences reflètent plus des choix de vie personnels qu'une inégale possibilité de construire sa vie.

h. Objectifs universels et personnalisation des politiques publiques

La notion d' « individualisation des politiques publiques » est parfois évoquée comme une réponse aux travers de certaines politiques qui ont pu apparaître trop globalisantes, sans tenir compte de situations particulières ou d'aspirations à des traitements différenciés. C'est, disons-le, un reproche souvent fait aux 35 h, perçues et surtout caricaturées comme une loi générale et ne répondant pas suffisamment aux diversités de situation dans les entreprises.

Pourtant, chacun s'accorde sur l'importance de ne pas « fragmenter » les droits nouveaux et, par la loi, de leur donner un caractère universel.

Plus qu'une individualisation, c'est donc à une personnalisation des politiques publiques que nous appelons, ce qui n'est pas neutre. Il s'agit alors de garantir un égal accès à un droit ou à des services tout en faisant en sorte que les conditions de mise en œuvre relèvent du niveau le plus pertinent, afin de viser la meilleure adaptation possible aux besoins des personnes. L'exemple de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et de la Prestation Compensatoire Handicap (PCH) doit, à notre sens, faire référence : droit universel pour les personnes concernées, l'allocation peut prendre des formes extrêmement variées pour répondre le mieux possible aux besoins objectifs des bénéficiaires.

Cette clarification doctrinale faite, la commission a souhaité travailler sur le diagnostic de la situation de fait et examiner nos valeurs sous l'angle plus précis de plusieurs grands champs de politiques publiques.

2. Diagnostic et réponses politiques

Afin d'approfondir sa réflexion théorique, la commission a retenu trois grands pans de l'action politique (l'éducation, le travail, les questions dites sociétales) et en leur sein, poser des questions précises, d'actualité et illustratives de la difficulté apparente à déterminer des arbitrages entre individuel et collectif et, partant, de la nécessité pour notre parti de dégager des réponses claires, fondées sur des principes et valeurs clarifiés.

Elles posent toutes des questions entre choix individuel et choix collectif, entre responsabilité individuelle et collective, entre libertés individuelles et protections collectives, entre financement individuel et financement collectif.

Le choix des thèmes relatifs à l'éducation, au travail et à certaines questions de société, est délibéré, mais naturellement non exhaustif. D'autres sujets comme la sécurité, la justice, la culture auraient pu être abordés, d'autant que de profondes évolutions se produisent dans tous ces domaines, au risque de changer les rapports individu/collectif. Il est apparu préférable de se limiter à trois séries d'illustration, d'ores et déjà extrêmement vastes.

2.1 Education : quelles voies pour l'égalité dans la formation des personnes ?

La loi d'orientation de 1989 portait en son cœur « l'élève doit être au cœur du système ». Le sens est évidemment d'abord pédagogique et indique que la préoccupation première doit être celle de chaque élève dans son individualité. **Depuis les années 1960, l'ambition déclarée est d'offrir autant que possible les mêmes chances à tous** – ce qui n'était pas le fait de la IIIe république, pourtant tant vantée aujourd'hui, qui avalisait les inégalités de la société à quelques « boursiers » près. **Les difficultés de tenir la promesse d'égalité des chances sont cependant évidentes.**

L'enseignement français est excessivement élitiste et inégalitaire : il produit, à la fois, les meilleurs et les moins bons élèves des pays développés. Cette approche pose la question de l'excellence et de sa place dans le modèle républicain. Elle contribue à relativiser, pour le moins, la référence à l'élitisme républicain, tel qu'il s'exprime et s'impose depuis près de 150 ans. Aujourd'hui la sélection, par le mérite et au nom du mérite, correspond à un modèle largement en crise avec la difficulté de définir la notion de mérite aujourd'hui. Ce modèle n'altère, en effet, qu'à la marge, la reproduction des inégalités sociales, puisqu'au final, la réussite sociale et scolaire se confond le plus souvent avec celle des élites sociales et économiques installées.

Aussi la mécanique de l'élitisme républicain fonctionne, encore trop fréquemment, comme l'alibi ou la justification de l'échec, infligé à celles et ceux qui relèvent, par leur origine sociale, des catégories les plus défavorisées. Comment sortir de cette forme de légitimation de ce qui n'est rien d'autre qu'une sorte de hiérarchie sociale établie, alors même que la société a besoin d'une démocratisation de la réussite et de l'excellence pour affronter les défis les plus immédiats, de la recherche, de l'innovation, de la culture ?

Par ailleurs, on constate que la mixité sociale et scolaire y est en régression, et l'on sait par des études tant internationales que françaises, que la performance scolaire moyenne des élèves est globalement affaiblie par le niveau de ségrégation sociale régnant entre établissements d'un même territoire. Cela affaiblit fortement la notion d'égalité des chances et crée des problèmes majeurs dans les comportements d'une part importante d'élèves.

Il existe une série de causes anciennes et nombreuses, les premières tiennent à nos structures (coupure excessive entre le primaire et le secondaire, l'enseignement professionnel et l'enseignement général etc.), les secondes aux pédagogies, les troisièmes au pilotage et à l'affectation des moyens, les quatrièmes à la formation des enseignants.

a. Carte scolaire, libre choix de l'établissement, mixité sociale à l'école

Avant de s'engager dans l'exposé de politiques concrètes, il faut trancher des questions de principes. Celle du libre choix de l'école par les parents en est une, difficile. L'existence d'un système scolaire

privé le permet au prix d'inégalités entre les familles. **L'école publique est régie en principe par la carte scolaire qui doit favoriser la mixité. Mais celle-ci est inopérante dès lors qu'elle ne fait que refléter les inégalités territoriales et qu'elle par ailleurs souvent détournée par les familles qui en ont les capacités et les ressources.**

La droite a décidé d'aller jusqu'au bout en mettant en œuvre une suppression progressive de la carte scolaire – assumant ainsi une ségrégation inévitablement accrue. En effet, **ce qui apparaît comme une liberté supplémentaire ne peut que conduire à laisser les établissements se sentir libres de trier leurs élèves** et ceci aura pour seule conséquence une uniformité sociale des élèves accueillis. Pour autant, les socialistes ne peuvent pas accepter le statu quo et l'hypocrisie qu'il entraîne.

**La carte scolaire doit être réaffirmée dans son principe
mais aménagée pour permettre une plus grande mixité**

- Redécoupage : des périmètres scolaires plus larges peuvent assurer une plus grande mixité.
- Réorganisation : dans les cas les plus difficiles, les établissements les plus « ghettoïsés » devront être fermés et les élèves redistribués dans d'autres établissements ; dans tous les cas les moyens seront affectés en fonction des publics accueillis.
- Responsabilité : l'enseignement privé, sous contrat, qui a une mission de service public doit apporter aussi sa contribution à la mixité scolaire à travers notamment la carte scolaire.

Ce choix s'inscrit évidemment dans un cadre plus large : l'ensemble des moyens pour donner aux enfants de familles en difficulté les « chances » qu'ont les autres enfants. Le principe des zones d'éducation prioritaire est à reprendre, une inégalité de traitement pour assurer une plus grande égalité de résultats, avec des moyens plus ambitieux :

Une meilleure adaptation des moyens aux besoins spécifiques et aux réalités sociales

- **Promotion de projets d'établissements** impliquant des partenariats avec les collectivités locales et les associations d'éducation populaire, qui permettent de tenir compte des besoins spécifiques et des réalités sociales.
- **Conditions d'enseignement modulables** : nombre d'heures, effectifs par classe
- **nouvelles pratiques pédagogiques et soutien personnalisé**
- **Un « contrat » avec le personnel éducatif** peut être proposé pour déterminer des avantages de carrière ainsi que des avantages financiers et pour favoriser notamment la mobilité après un nombre d'années de travail dans un même établissement.

Une politique territoriale juste est une condition nécessaire pour mettre en œuvre une réelle politique de soutien personnalisé, demandant des moyens diversifiés dans l'école et hors de l'école.

b. Accès à l'excellence et réussite éducative pour tous

La revendication de la justice sociale conduit à revisiter le concept d'égalité des chances. Ce concept, assurément, de plus en plus consensuel dans le discours politique usuel, a des aspects positifs ; il permet d'écarter l'injustice de la loterie sociale mais plus encore, celle dictée par l'héritage. Cependant, force est de constater qu'il reste encore largement impuissant en particulier à l'école à empêcher la reproduction des inégalités sociales, interdire le creusement de celles-ci. Ce concept

peut même servir d'alibi, emprunter à une forme de fiction, en cas d'absence de mécanismes correcteurs, ce qui reste le cas aujourd'hui. Il convient de prévoir et d'inventer d'autres phases de redistribution des cartes, à travers d'autres démarches. A défaut, le taux d'échec, dans l'enseignement primaire, puis dans le secondaire et le supérieur, perdurera, selon des critères d'origine sociale le plus souvent.

Pas de malentendu : l'égalité des chances ne saurait être rejetée, sauf à consentir à un remarquable retour en arrière ; pour autant, elle doit être relativisée, amendée, corrigée, et faire l'objet d'une prise de distance critique, dès lors que notre objectif reste bien la recherche d'une meilleure justice sociale.

L'examen critique du concept d'égalité des chances s'invite donc dans le débat sur l'éducation. Il renvoie au principe du développement permanent de l'égalité, et non plus seulement au point de départ d'une forme de compétition sportive, au cours et à l'issue de laquelle, l'échec serait le lot du plus grand nombre, à des degrés divers.

Education et égalité : démocratiser l'accès à l'excellence, permettre la réussite éducative pour tous

- **L'accès à la réussite éducative (multiforme) pour tous** est non seulement souhaitable socialement mais indispensable économiquement
- **Réduction des inégalités de position** : nous veillerons à augmenter les moments de « redistribution des cartes », notamment en personnalisant les parcours pédagogiques. Il faut accompagner les parcours éducatifs par une orientation efficace. (Voir aussi : « *une meilleure adaptation aux besoins spécifiques et aux réalités sociales* »)
- Après la massification de l'enseignement, nous devons passer à une vraie démocratisation et pour cela les conditions d'entrée à l'enseignement supérieur, notamment en termes **d'autonomie des étudiants**, devront être améliorées pour plus d'égalité.
- **Redistribution des moyens** : la question centrale ne concerne pas seulement la quantité des moyens, mais aussi celle de leur affectation. A toutes les étapes de l'enseignement, nous veillerons à donner plus à ceux qui ont moins.

c. Accroissement des droits d'inscription à l'enseignement supérieur selon les conditions de ressources ?

La question de la gratuité de l'enseignement supérieur doit être débattue. Derrière cette question plusieurs enjeux se font jour : la question de l'accès à l'enseignement supérieur, la question de son financement et la question de la prise en compte du niveau des revenus dans le paiement des droits d'inscription.

Le constat est unanime : l'enseignement supérieur français connaît un sous investissement durable et manifeste : la France consacre à ses étudiants un montant inférieur de 25% à la moyenne des pays de l'OCDE et inférieur de 50% par rapport aux Etats-Unis. Or cet investissement est prioritaire si la France veut investir l'économie de la connaissance, franchir la frontière technologique lui permettant de passer d'une économie d'imitation qui perd des emplois à une économie d'innovation qui crée de la richesse durable. Investir dans l'enseignement supérieur, c'est évidemment investir dans l'avenir.

Enseignement supérieur : l'enjeu est de porter le budget des universités dans la moyenne haute des autres pays de l'OCDE, mais le débat demeure entre gratuité et participation financière sous conditions de ressources

- **Une partie de la commission considère que cet investissement est de la responsabilité du budget de l'Etat uniquement**, à charge pour ce dernier de garantir, grâce à l'impôt progressif et aux bourses, un accès égal des étudiants à un enseignement supérieur de qualité et un financement équitable. Le financement de l'éducation par des droits d'inscription liés à la capacité contributive des familles instaurerait en effet une logique de privatisation des biens publics (chacun paye pour les services qu'il reçoit) qui pourrait s'étendre à tous les biens publics.
- **Une autre pense pour des raisons de justice sociale (lutter contre le caractère anti-redistributif du financement actuel de l'enseignement supérieur) il faut aussi faire contribuer les familles selon leurs conditions de ressources**. Dans cet objectif, deux pistes peuvent être étudiées : la modulation des droits d'inscription en fonction des ressources des familles comme le fait l'IEP ou le remboursement des droits d'inscription une fois que l'étudiant est entré dans la vie professionnelle, en fonction de ses nouveaux revenus et en fonction de sa filière d'enseignement.

Cette question pose plus généralement celle du financement des services publics ou des prestations sociales : **sommes-nous attachés au principe du financement par l'impôt dans un cadre d'universalité réaffirmé ou envisageons-nous pour certains services ou prestations dont l'utilisation est liée à un libre choix une participation financière complémentaire ? Cette question fait débat et méritera d'être approfondie.**

2.2 Travail et politiques sociales : quelle place pour l'individuel et le collectif ?

La sphère du travail et de l'emploi pose des questions essentielles entre individuel et collectif. La notion de « collectif de travail » reste prégnante, bien que les évolutions organisationnelles et managériales tendent, de fait, à pousser vers une logique d'individualisation de la relation de travail. Plus fondamentalement encore, la question de la responsabilité individuelle souvent évoquée doit ici être clarifiée : qu'il s'agisse de la situation de chômage ou de la construction des parcours professionnels, propose-t-on des réponses collectives ?

La « responsabilité individuelle » doit-elle se développer dans le champ des politiques sociales et de santé ou doit-on au contraire réaffirmer des droits sociaux et des systèmes fondés sur la solidarité et la redistribution ?

a. Faut-il responsabiliser les chômeurs?

Le débat sur la nécessité de combattre les abus ou les fraudes à l'égard de tel ou tel dispositif ou droit social ne nous semble pas permettre une analyse politique satisfaisante, mais nous devons y répondre sauf à éluder un sujet dit de « responsabilité individuelle ». Il convient évidemment de lutter contre les fraudes au RMI, ou à l'assurance chômage ; mais il faut veiller à ce que cette action, normale et légitime, ne se transforme jamais en stigmatisation des bénéficiaires ou des ayants droits légitimes, très largement majoritaires. **Les manquements constatés aux conditions d'accès au système ne peuvent jeter le discrédit sur le système lui-même.** Il n'est jamais venu à l'idée de personne de demander la suppression de la police sous prétexte d'une bavure policière !

Nous entendons appliquer à la gestion des divers mécanismes d'aide aux chômeurs les trois conséquences de la conception socialiste de la responsabilité citoyenne, à savoir :

- La responsabilité de l'individu est construite par l'éducation et les droits sociaux qui ouvrent un espace de libertés et de possibilités sans quoi il n'est aucune responsabilité ;
- il s'agit d'une responsabilité partagée entre individu et société ;
- il s'agit non seulement d'une responsabilité de soi mais encore d'une responsabilité d'autrui et de la société.

Cette démarche nous conduit d'emblée à rejeter la problématique de la lutte contre l'« assistanat » qui reflète la conception droitière et erronée de la responsabilité. La stigmatisation de l'assistance censée déresponsabiliser les pauvres et les inciter à l'oisiveté est une technique ancienne de manipulation idéologique qui vise à déculpabiliser les plus favorisés et à exonérer la société de sa responsabilité. Si l'existence d'une minorité de resquilleurs touchant des indemnités non fondées justifie les contrôles, elle ne saurait justifier l'instauration d'un système général et automatique de sanction des chômeurs et des Rmistes dont l'immense majorité souhaiterait effectivement disposer d'un emploi régulier.

Le retour vers l'activité, tout comme la reconversion et la formation éventuellement nécessaires relèvent de la responsabilité partagée entre la société et le demandeur d'emploi. Mais, **en lieu et place du discours culpabilisant de la chasse aux assistés, nous opposons le discours intégrateur et responsabilisant de l'implication des individus dans un parcours professionnel personnalisé. La question de la responsabilisation des chômeurs ne se pose plus, ou plutôt se trouve automatiquement réglée, dans le cadre de politiques actives de l'emploi qui ne peuvent être mises en place sans l'implication personnelle de l'individu.** Toute personne inscrite comme demandeuse d'emploi est dans le même temps inscrite dans un programme personnalisé incluant bilan de compétence, entretien d'orientation professionnelle, bilan régulier des démarches de recherche d'emploi, formations, stages, etc. ; son cas est suivi par un chargé de mission dont le rôle peut s'adapter à chaque cas particulier : du simple suivi du dossier d'un individu qui maîtrise lui-même son parcours à l'accompagnement étroit d'un individu en grande difficulté (avec le concours des autres travailleurs sociaux). La personnalisation du suivi permet d'apprécier, plus sûrement qu'une règle universelle et impersonnelle, l'implication véritable de l'individu dans le processus de retour vers l'emploi, en particulier quand il s'agit de définir ce qui constitue une offre d'emploi acceptable. Cette dernière est en effet nécessairement relative à l'âge, à la qualification, à la situation familiale, etc. de l'individu concerné.

Une définition cadre de l'emploi acceptable doit se fonder sur des principes généraux, liés à la distance géographique, au contenu de l'emploi et à la rémunération qui doit être conforme au niveau de qualification et d'expérience du demandeur d'emploi. Les partenaires sociaux pourraient s'entendre sur des critères plus précis d'appréciation adaptés aux diverses situations types (individu célibataire, marié, chargé de famille, jeune, âgé, etc.) Enfin, l'application de cette définition cadre aux cas particuliers relève de l'appréciation du service public de l'emploi. **Aucune sanction automatique n'est mise en œuvre à la suite d'un nombre donné de refus d'offres d'emploi.** Certains chômeurs auront des opportunités de formation ou de stages dans le cadre de leur parcours personnalisé qui peuvent justifier plusieurs refus. Inversement d'autres chômeurs qui ne s'inscrivent à aucune formation ou autre activité offerte par le service public de l'emploi, peuvent être suspectés de parasiter le système dès leur premier refus d'un emploi acceptable. C'est au chargé de mission responsable de constater un refus de participer effectivement à un processus de retour vers l'emploi et de notifier ce constat à l'intéressé qui peut soit reconsidérer ses choix, soit s'exposer à sa radiation. **Cette méthode souple et personnalisée a le mérite d'éviter tout « laxisme » à l'égard de la minorité infime de « tricheurs » sans faire peser une pression culpabilisante sur l'immense majorité des chercheurs d'emploi.**

Il s'agit de faire du chômage un temps du parcours professionnel, temps non choisi, mais au moins utile à la formation et la réorientation de l'individu. L'indemnité perçue par le chômeur doit également être reconsidérée, moins ressentie comme l'indemnisation assurantielle d'un préjudice social et plutôt considérée comme la rémunération de l'activité socialement productive que constitue la transition vers un nouvel emploi. Pour contribuer à cette évolution, on peut imaginer que la rémunération du demandeur d'emploi soit modulable selon les programmes auxquels il s'inscrit ; elle comprendrait par exemple : un revenu minimum d'existence fixe perçu par tous les chômeurs (se substituant au RMI), une indemnité de l'assurance chômage proportionnelle à l'ancien salaire, des rémunérations variables attachées aux formations générales ou professionnelles, aux stages, aux travaux effectués dans des structures d'insertion ou des services publics.

Une telle politique suppose un renforcement conséquent d'un authentique service public de l'emploi capable d'assurer un accompagnement personnalisé des parcours individuels. Elle suppose enfin l'implication des entreprises pour offrir des opportunités d'emploi pour les travailleurs à faible qualification. Cette implication n'étant pas spontanée, elle sera organisée par des réglementations et des incitations fiscales pour promouvoir une organisation de la production qui favorise le développement de ce type d'emploi.

Indemnisation du chômage : Pas de sanction automatique, un soutien personnalisé

- une méthode souple et personnalisée qui a le mérite d'éviter tout « laxisme » à l'égard de la minorité infime de « tricheurs » sans faire peser une pression culpabilisante sur l'immense majorité des demandeurs d'emploi
- une définition cadre de l' « emploi acceptable »
- aucune sanction automatique mise en œuvre à la suite de refus d'offres d'emploi
- une rémunération du demandeur d'emploi revue et notamment modulable selon les programmes auxquels il s'inscrit

b. Quelle vision de la sécurisation des parcours professionnels ?

Selon l'Eurobaromètre 2007, les Français sont les plus nombreux en Europe, avec les habitants des pays de l'Est à craindre les délocalisations, à ne pas être certains de conserver leur emploi et à penser qu'ils ne retrouveront pas un emploi demandant les mêmes compétences s'ils perdent le leur. **Ce très fort sentiment d'insécurité face aux évolutions de l'emploi** et la concentration des mobilités sur les salariés travaillant sur des postes peu qualifiés (mobilité de précarité) prouvent que la France n'est pas parvenue à mettre en place une politique de sécurisation des parcours professionnels. Par ailleurs, le pourcentage élevé de la population au chômage, l'importance du chômage de longue durée, l'absence de transférabilité des droits acquis dans un poste de travail augmentent la peur de changer d'emploi.

Les politiques de protection de l'emploi sont dénoncées par une partie des économistes comme étant à l'origine des rigidités du marché du travail français : la rigueur de la protection de l'emploi française expliquerait la réticence des employeurs à embaucher en CDI, leur propension à y préférer les contrats à durée limitée et la segmentation du marché du travail. Pourtant, ces analyses originellement proposées par l'OCDE n'ont pas été confirmées par cette institution. **Néanmoins parce que la protection actuelle est inégalitaire, inefficace et inadaptée, nous devons substituer à la protection des emplois une protection des personnes et des transitions.**

Inégalitaire parce qu'elle ne considère que les salariés bénéficiant d'un plan de sauvegarde de l'emploi et donc qu'elle néglige tous les salariés ayant subi un licenciement pour motif économique dans une petite entreprise, un licenciement pour motif personnel et les salariés en CDD ou intérim.

Inefficace parce que seul un cinquième des salariés bénéficiant d'un plan de sauvegarde de l'emploi retrouvent un emploi stable à l'issue de la période de reclassement.

Inadaptée parce qu'elle ne permet plus aux salariés de faire face aux risques qu'accroît l'économie de la connaissance mondialisée : être doté d'une faible qualification, ne pas avoir les moyens de maintenir ses compétences, être tenu durablement éloigné de l'emploi

Substituer à la protection de l'emploi la protection des personnes et de leurs parcours autour des axes suivants :

- **Concilier souplesse pour les entreprises d'un côté, sécurité et mobilité pour les salariés de l'autre**, qu'il s'agisse des fins de contrat ou des réorganisations. Cela passera par l'exigence d'accords collectifs.
- **Mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé** avec des politiques actives d'emploi déclenchées le plus rapidement possible et une indemnisation du chômage généreuse
- **Des institutions régulatrices du marché** du travail décentralisées, coordonnées, bien dotées en moyen, au service des demandeurs d'emploi et des salariés en activité.
- **Nouveaux droits individuels, transférables et garantis collectivement** (qualification à la sortie du système scolaire, maintien à la qualification tout au long de la vie, reconversion, garde du jeune enfant)
- **Un système de formation professionnelle profondément réformé** pour être organisé autour des salariés et des demandeurs d'emploi et dépendre des statuts des personnes. La qualification est le meilleur rempart contre le chômage et des salariés bien qualifiés sont la garantie d'une meilleure productivité.
- **Un droit à la formation professionnelle inversement proportionnel à la formation initiale**
- **Les conditions posées aux salariés** consistent à ce que ceux-ci acceptent de voir leurs compétences évaluées régulièrement, de se former régulièrement, d'accepter les propositions des services de l'emploi dès lors qu'elles correspondent à ce qui aura été défini par les partenaires sociaux comme une offre valable d'emploi.
- **Réaffirmer que les entreprises sont créatrices de richesses collectives.** C'est une évidence depuis longtemps pour nous, mais les socialistes sont souvent caricaturés sur ce sujet.

Sa mise en œuvre en France nécessite la résolution de deux questions préalables : celle des peurs françaises et des taux de syndicalisation. La préférence française pour la protection de l'emploi s'explique par la peur des salariés français d'être entraînés dans un marché de dupes : voir leurs droits réduits sans qu'aucune sécurité soit mise en place en contrepartie ou sans que les emplois promis soient créés, comme cela s'est fait au moment de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement ou de la création du CNE, présentée comme la manière française d'acclimater la flexicurité.

Les droits sociaux, auxquels nous restons attachés, ont contribué à l'événement et l'amélioration d'un contrat social. Celui-ci doit se renouveler profondément pour structurer une vraie démocratie sociale. Il en va non seulement de la modernisation de notre société, mais surtout de la concrétisation des libertés individuelles et collectives et d'une sorte de saut qualitatif de la démocratie du XXI^e siècle. Notre société connaît, en effet, une vraie panne de démocratie sociale.

Cette aspiration, très pertinente, exige une rénovation de la méthode, et un approfondissement des nécessaires articulations entre la loi, le contrat, la négociation collective.

Il importe au préalable de pouvoir renforcer les organisations syndicales : rendre effective la réforme de la représentativité, de l'accord majoritaire et du financement des syndicats, de développer le mandatement et la représentation des salariés des petites entreprises et des territoires.

Le discours du Parti socialiste à l'égard des entreprises gagnerait aussi à être clarifié à l'occasion d'une telle réforme. Les entreprises, et spécialement les PME qui ont besoin d'investir pour se développer et se spécialiser d'avantage sur les marchés internationaux, doivent **se voir reconnues par la gauche comme des créatrices de richesses collectives**. Ce sont les entreprises, surtout les PME, qui créent des emplois, et, ce faisant, alimentent les financements publics via les impôts et les cotisations sociales. Le profit pourrait être appréhendé comme une richesse collective dès lors qu'il va aux investissements et aux salariés et qu'il n'est pas privatisé par les rémunérations excessives des dirigeants et des actionnaires. Des mesures concrètes devraient être prises en ce sens : fiscalité plus favorable pour les bénéficiaires réinvestis dans l'entreprise, fraction des marchés publics réservées aux PME innovantes, aide à la recherche et à l'innovation par l'Etat mais aussi par les collectivités territoriales, une politique des territoires pour favoriser les synergies entre PME sur la recherche, la conquête de nouveaux marchés, les liens avec les lycées professionnels, les IUT, les Universités.

c. Prestations sociales financement collectif et conditions de ressources individuelles ?

Qui dit social et, singulièrement protection sociale, dit **écartèlement immédiat entre une approche individuelle** des droits sociaux (prestations, allocations, services...) **et un cadre nécessairement collectif**, reposant sur un mixte assez complexe de solidarité et d'assurance "groupe" : entre malades et bien portants, familles nombreuses et familles réduites, jeunes et vieux, riches et pauvres. La combinaison entre ces différents curseurs peut varier, mais sans modification radicale depuis la Libération.

Dans ce cadre historique et plus encore dans le contexte issu des dernières présidentielles, les socialistes se trouvent confrontés à plusieurs défis contradictoires. Réaffirmer les fondements du pacte social et donc le primat d'une protection sociale collective, suscite davantage de débats qu'auparavant. Ainsi, plus les systèmes sociaux de base se réduisent (notamment l'assurance-maladie mais aussi les régimes de retraites), plus la tentation du chacun pour soi progresse et pas seulement chez les cadres. Finalement, les citoyens/assurés comparent ce qu'ils paient et ce qu'ils retirent du système, singulièrement pour leur santé. L'enjeu est assez redoutable pour les forces de progrès, car la droite désormais décomplexée, dispose, elle, d'un projet clair et lisible : un filet de sécurité pour les plus modestes (le "safety net" préconisé par la Banque Mondiale aux pays du Sud), via une CMU d'ailleurs retaillée, si possible; une assurance collective pour le très gros risque; le chacun pour soi dans tous les autres cas.

Par ailleurs, si l'allongement de la durée de vie constitue un progrès essentiel pour les personnes, il représente un défi majeur pour la société. S'il doit être considéré comme une chance et non comme une catastrophe potentielle, il conviendra d'anticiper ses impacts (financement de la dépendance, maladie d'Alzheimer, aide aux aidants, offre médico-sociale).

**Financement de la santé et des prestations familiales :
la droite veut détruire le système français, nous voulons le rendre plus juste et plus efficace**

- **L'efficacité de notre système de santé dépend de la solidarité de tous.** La seule solution est donc de maintenir éligibles aux prestations qui ne concernent pas l'exclusion, **tous les assurés** (à chacun selon ses besoins), mais d'en revoir le financement en rendant ce dernier plus progressif (à chacun de payer selon ses moyens), via l'impôt sur le revenu et/ou un reprofilage de la CSG
- **La mise sous conditions de ressources des allocations familiales devrait de nouveau être envisagée.** Cette réforme, annoncée puis rapportée en 1997, serait justifiée dans la période. En effet, les prestations familiales doivent continuer d'évoluer pour soutenir des politiques familiales désormais prioritairement orientées vers la lutte contre la pauvreté d'une part et le soutien au travail des femmes d'autre part. **Cette question fait toutefois débat dans la commission.**
- **Personnes âgées :** le financement de l'APA doit être pérennisé et lié à une réhabilitation de l'impôt sur les successions. Dans cette idée, nous refusons la récupération sur les successions proposée par la droite. Nous sommes pour un impôt sur les successions juste qui vienne éventuellement abonder les ressources des collectivités territoriales pour financer l'APA (avec péréquation).
- **Pour le développement d'un financement conjuguant contribution fiscale et sociale.** Ici encore, on peut considérer que la participation de chacun au financement des dépenses sociales doit s'effectuer par sa contribution fiscale et sociale et non pas par une variation de prestations ou de services conçus pour couvrir des risques sans lien direct avec le revenu

2.3 Questions sociétales : individu, communauté, société, libertés individuelles et protections collectives

Troisième sphère de réflexion, les enjeux dits sociétaux soulèvent de nombreuses questions autour de la place de l'individu dans les collectifs, de la communauté à la société, mais aussi de la prise en compte des différences ou encore des revendications fondées, légitimement ou non, sur la liberté individuelle.

A cet égard, trois questions clé nous ont semblé incontournables :

- la diversité et les questions qui y sont liées
- les enjeux de la laïcité, et notre discours sur la liberté religieuse
- les questions liées à l'éthique et aux revendications relatives à l'usage du corps, avec des aspects très différents

a. Diversité, universalisme/multiculturalisme, statistiques ethniques, mixité

Il est nécessaire et essentiel de débattre des questions de diversité, d'universalisme, de multiculturalisme, de la notion de communauté. Entre la société et l'individu, peut en effet se situer le groupe ou la communauté, qui renvoie à des critères d'appartenance ou à des signes de reconnaissance spécifiques. **Par ailleurs, et il faut le reconnaître, nous avons souvent nié ou refusé d'analyser la société française dans sa dimension « multiculturelle » pour ne retenir que l'analyse sociale.** Or les deux sont pour partie liées et s'imbriquent l'une dans l'autre.

Les socialistes ont évolué sur ces questions. Notre pays est ouvert sur l'Europe et sur le monde. C'est à la fois sa chance et son défi. La « diversité » qui en résulte apparaît comme une réalité incontournable. Sa prise de conscience progressive par la société française a conduit à des

réponses politiques. Ainsi, les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations ont été menées avec une vision bien différenciée de celle de la droite. Pourtant, l'idéal commun que nous revendiquons, la République laïque, est perçu pour certains plus comme une belle formule que comme un fait vécu au quotidien. **La République est un combat, il faut la faire vivre et progresser en fonction des évolutions de la société**, comme nous avons su le faire, trop tard, avec le vote des femmes en 1945.

Distinguons les concepts et clarifions les termes

- **Intégration** : nous devons veiller à ce que le terme intégration ne soit invoqué que pour les personnes immigrées, qui viennent en France et ont, compte tenu de cette situation spécifique, besoin d'une politique d'accueil et d'intégration. **Leurs enfants, qui sont allés à l'école française, n'ont pas à recevoir des injonctions à l'intégration.** En revanche pour ceux-ci, la lutte contre les discriminations doit être renforcée, car elle est une violence intolérable faite au principe d'égalité et à la dignité.
- **Les « jeunes issus de l'immigration » sont ... Français !** Le renvoi de ces jeunes Français à leur origine et à une catégorie est contraire à notre discours sur la reconnaissance de la personne sans identification à un groupe spécifique. Il conduit en outre à la stigmatisation et implicitement à supposer des politiques spécifiques en raison de cette origine. Parlons tout simplement des Français.
- **La notion de diversité peut aussi poser problème, parlons plutôt de la réalité.** Le terme de diversité est repris aussi bien par les entreprises et les partenaires sociaux - souvent pour adoucir la notion de lutte contre les discriminations, encore perçue comme trop dure par les responsables patronaux - que par les partis politiques pour évoquer la promotion en leur sein de personnes de différentes origines. Là encore, le terme n'est pas neutre. La personne « issue de la diversité » est désormais le terme politiquement correct pour désigner la personne « issue de l'immigration ». Notre objectif est que nos candidats, nos élus, nos représentants soient issus de la société française dans toute sa diversité, dans toutes ses composantes, dans toute sa richesse et sa complexité. Parlons donc tout simplement de « la réalité ».

N'assimilons pas la communauté au communautarisme. Nous reconnaissons le fait communautaire, comme regroupement de solidarités ; il correspond à des réalités vécues et recèle certains atouts, en termes de renforcement du lien social. Pour autant, **nous le distinguons de revendications communautaristes qu'il faut combattre en ce qu'elles divisent la société, favorisent la concurrence communautaire et renvoient à des postures victimaires.**

La gauche a en effet parfois un discours caricatural qui assimile toute communauté à un risque de dérive communautaire. Pourtant, les Bretons ou les Bourguignons peuvent se retrouver autour du partage d'une histoire ou de pratiques culturelles et artistiques sans que l'on craigne pour la cohésion nationale ! Pourquoi pas pour les Marocains ?! La migration est souvent une blessure qui nécessite de retrouver un lien avec les personnes ayant le même vécu ou le même passé. Cela est bien normal et n'est en rien contradictoire avec une insertion parallèle dans la vie sociale de la « communauté nationale ». **Non seulement la communauté ne signifie pas le repli sur cette seule appartenance et le repli sur elle, mais de plus elle peut être un vecteur vers une intégration plus large.** Le lien avec ceux avec qui l'on partage une histoire commune, une langue, une culture est souvent nécessaire pour s'adapter à un environnement nouveau. Il ne doit pas être stigmatisé. Par exemple, certaines femmes immigrées ont besoin de la communauté comme un sas, voire un socle, pour accéder ensuite à une insertion plus large dans la société.

Cependant, dans tous les cas, **la communauté est un moyen et non une fin en soi. Notre objectif politique est l'émancipation personnelle de chacun** et sa participation active à la société dans son ensemble. Enfin, promouvoir le multiculturalisme, comme juxtaposition, ne suffit pas, voire contient des limites. Notre projet de société doit sans cesse rechercher l'interculturel, la « diversité » des cultures et des origines étant affirmée comme une richesse.

Contre la discrimination positive sur des critères ethniques et religieux, réaffirmons toute l'ambition du principe d'égalité associé à une politique volontaire et réellement efficace de lutte contre les discriminations.

- **Le principe d'égalité** ne signifie pas que toutes les situations appellent des réponses identiques ou uniformes. Le principe d'égalité qui a valeur constitutionnelle s'accorde d'ailleurs, en droit, avec le fait qu'à situation différente, il y a traitement différent. La discrimination positive consiste à mettre en place une politique d'action volontaire ciblée en fonction de groupes. Nous n'y sommes pas favorables si elle est basée sur des critères ethniques et religieux. **S'intéresser davantage aux élèves issus de zones défavorisées et mettre en place des politiques d'éducation prioritaire, ce n'est pas de la discrimination positive. C'est une façon de promouvoir l'égalité.** En revanche, la méthode de promotion de la diversité à Sciences Po fait débat car elle ouvre une voie d'accès spécifique de recrutement en fonction du territoire.
- **Nous réaffirmons notre refus des outils de mesure de la diversité ou de la discrimination comme les statistiques ethniques.** Une telle mesure pose un triple problème. D'abord, elle assimile des individus à une appartenance à un groupe ethnique. Ensuite, elle peut conduire à des utilisations dangereuses et favoriser la concurrence communautaire. Enfin, elle signifie que les problèmes de discrimination supposent des réponses discriminantes, avec fixation d'objectifs chiffrés par groupe
- alors que nous considérons que les réponses doivent être fondées sur le principe d'égalité réaffirmé et la lutte contre les discriminations. Des tendances différentes au sein de la commission sont apparues, sur ce thème, sur le seul aspect de l'intérêt éventuel d'études statistiques pour la recherche, incluant la prise en compte du critère de l'origine, sans toutefois aller jusqu'à l'usage de statistiques ethniques.
- **La mixité sociale et urbaine est un objectif majeur des socialistes**, à l'inverse de la droite qui encourage la ségrégation entre classes, communautés, quartiers. Nous refusons la société du ghetto et la violence sociale qui l'accompagne.

b. Les enjeux de la laïcité en 2008 :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Cette déclaration simple et claire placée en tête de notre Constitution fait de la laïcité un principe essentiel du pacte républicain. Pourtant, les attaques contre ce principe se multiplient. Elles ne proviennent plus seulement d'intégristes ou de fanatiques de tous bords, mais émanent désormais du sommet de nos institutions.

La laïcité n'est ni « ouverte » ni « positive ».

- **Attention à la confusion** : ajouter un qualificatif à un principe simple et essentiel comme la laïcité, c'est indéniablement chercher à le modifier, à l'affaiblir. Les jeux rhétoriques autour du terme de laïcité masquent mal la volonté de leurs auteurs de restaurer une certaine confusion entre Etat et religion.
- **Refuser la division** : En affirmant une fois de plus que les identités religieuses sont supérieures à la notion de citoyenneté, en substituant l'appartenance religieuse ou culturelle à l'Etat et à la Nation, **la droite poursuit son entreprise de fragmentation et de communautarisation de la société française.**
- **La laïcité est une valeur vivante**, un idéal que nous devons sans cesse promouvoir. Dans une société de plus en plus diverse, elle est la condition même de la création du lien social. L'école républicaine et laïque est naturellement le lieu dans lequel cet idéal doit prendre toute sa dimension.

Dans son discours à Saint-Jean de Latran, Nicolas Sarkozy affirmait que, dans l'apprentissage des valeurs, « *jamais l'instituteur ne pourra remplacer le pasteur ou le curé* ». Les socialistes croient au contraire que les «hussards noirs de la République» n'ont rien perdu de leur actualité. Les valeurs républicaines transmises par l'instituteur ou le professeur ne sont en rien inférieures à celles du prêtre. Héritée des Lumières, la morale laïque est une étape essentielle dans la construction d'un individu autonome, d'un citoyen éclairé. Nous devons veiller à ce que l'école puisse rester ce lieu de neutralité et d'émancipation où les jeunes apprennent à dépasser des identités héritées pour faire société. **Plus encore, nous devons créer de nouveaux espaces de transmissions des valeurs républicaines comme un service civique obligatoire pour tous les jeunes.**

Comme il l'avait fait avec les imams lors des émeutes dans les banlieues en 2005, Nicolas Sarkozy semble faire appel aux prêtres pour pacifier les tensions sociales considérant que « *l'intérêt de la République, c'est qu'il y ait beaucoup d'hommes et de femmes qui espèrent* ». **L'espérance n'appartient pas aux seules religions. La République elle-même est la plus grande de nos espérances** : espérance dans nos valeurs et dans notre projet commun ; espérance dans la justice sociale.

Le rôle de l'école dans l'émancipation des personnes mérite également d'être rappelé. L'école est le lieu privilégié de transmission des valeurs républicaines et de la morale laïque. En ce sens, la dimension civique de l'enseignement scolaire doit être considérablement renforcée notamment en mettant un accent particulier sur des enjeux comme la laïcité dans la formation des enseignants.

Cette question est d'autant plus importante au moment où Nicolas Sarkozy lance actuellement une offensive sur la place de la religion dans la société. L'enjeu de ce début de siècle est, au contraire, à notre sens, **de construire une nouvelle morale républicaine** adaptée aux évolutions de la société. La laïcité est pour nous **la réponse la plus pertinente pour le développement et l'émancipation de la personne dans un cadre collectif.**

Islam et laïcité

- **Pas d'incompatibilité entre l'Islam et la laïcité** : puisque certains posent avec insistance la question de l'Islam, nous devons y répondre avec clarté. Non, il n'y a pas plus, ni moins d'incompatibilité entre l'Islam et la République laïque qu'entre les autres religions et la République ! Il n'y a pas d'incompatibilité dès lors que la République installe un cadre rigoureux, dès lors qu'elle ne transige pas sur ses principes fondateurs. La loi sur les signes religieux à l'école en est le meilleur exemple.
- **Une modification de la loi de 1905 est inutile et dangereuse.** Dangereuse puisqu'elle ouvrirait la possibilité de multiplier les dérogations au principe de non-financement des lieux de culte par l'Etat et serait source de division. Inutile parce que, s'il manque des lieux de culte musulmans, le principe de laïcité n'est pas un obstacle à leur création et les projets présentés peuvent être accompagnés positivement par les collectivités dans le strict respect de la loi. Outre les permis de construire, les collectivités territoriales peuvent aussi proposer des baux emphytéotiques et, dans un même esprit d'égalité, généraliser les espaces funéraires musulmans. **Cela prouve que le plus souvent les obstacles mis à l'édification d'un lieu de culte sont plus de nature politique que juridique.**

d. Questions dites « sociétales » : homoparentalité, gestation pour autrui, prostitution, euthanasie : affirmation et limites des libertés individuelles.

Un certain nombre de questions dites sociétales recouvre des enjeux essentiels et qui se poseront de façon de plus en forte. Les positions de notre parti n'apparaissent pas toujours clairement établies ou suffisamment assumées. Quels sont les fondements nous faisant promouvoir l'homoparentalité ? Au nom de quoi refusons-nous la gestation pour autrui ? Pourquoi devons-nous affirmer plus clairement notre condamnation de la prostitution ? Assumons-nous une position plus claire sur l'euthanasie ? Toutes ces questions posent la question de la liberté individuelle et de ses limites lorsqu'est posée la nécessité de protection collective, voire de protection des individus au nom de la dignité humaine.

d1. Homoparentalité

Aujourd'hui, notre droit refuse à des dizaines de milliers d'enfants¹ de leur reconnaître deux parents, parce qu'ils sont élevés par deux femmes ou par deux hommes. En cas de décès de leur unique parent légal, ils se retrouvent dans la situation juridique d'un orphelin. L'autre parent, inexistant au regard de la loi, n'a a priori aucun droit, pas même celui de continuer à élever l'enfant. En cas de séparation du couple, il est démuné.

Le droit obéit là à une doctrine qui confond sexualité et procréation, filiation et reproduction. Notre conception, davantage fondée sur l'engagement parental que sur le primat du biologique, distingue l'engendrement de la filiation.

Les conséquences de cette inégalité sont graves. En accordant plus de droits aux uns qu'aux autres, la République ne se donne pas les moyens de disqualifier les violences, directes ou indirectes, qui menacent les familles homoparentales. Maintenir l'inégalité des droits, ce n'est donc pas seulement abandonner le combat de la laïcité, c'est aussi laisser la violence répondre à l'ignorance.

Pour faire avancer l'égalité des droits et garantir les mêmes protections à tous les enfants, nous voulons ouvrir le mariage et l'adoption à tous les couples. Nous ne voulons pas faire perdurer

¹ Estimation de l'INED : plusieurs dizaines de milliers d'enfants vivent dans des familles « homoparentales ».

l'anachronisme de notre droit qui conduit des femmes, soit à renoncer à la sécurité d'un regard médical, soit à traverser la frontière pour bénéficier à grands frais, en Belgique ou en Espagne, d'une insémination par donneur anonyme.

Il ne s'agit là que d'affirmer **notre volonté de lever les barrières qui restreignent les libertés et choix individuels. Cette même volonté nous conduit à combattre tout ce qui peut faire commerce de ces libertés.** Ainsi, les socialistes ne peuvent accepter l'arrangement qui organise la rémunération d'une mère par le couple pour le compte duquel elle accepte de porter l'enfant.

Homoparentalité, les socialistes ont déjà adopté plusieurs textes² qui proposent :

- **L'ouverture de l'adoption** à tous les couples stables (mariés, pacsés ou concubins depuis plus de 2 ans) faisant valoir un projet parental recevable ;
- **L'ouverture de l'adoption de l'enfant du partenaire dans tous les couples stables ;**
- **L'assouplissement des conditions de délégation de l'autorité parentale à des tiers,** pour qu'un commun accord entre les parents suffise à déléguer l'autorité parentale sur le/la partenaire d'un parent ;
- **La transformation du « congé de paternité » en « congé d'accueil du nouvel enfant »,** pour qu'une femme homosexuelle qui accouche puisse bénéficier de la présence de sa conjointe.

² Déclaration du BN du 11 mai 2004, motion de synthèse du congrès du Mans du 20 novembre 2005, proposition de loi visant à aménager les conditions d'exercice de la parentalité déposée par le groupe socialiste le 28 juin 2006, projet socialiste adopté en 2006.

d2. Enjeux à distinguer : Procréations Médicalement Assistées (PMA) – Gestation Pour Autrui (GPA)

- **L'insémination par donneur anonyme (IDA) et la fécondation in vitro (FIV) ne sont ouvertes en France qu'aux couples hétérosexuels stables et stériles³.** Cet anachronisme conduit toutes les femmes françaises souhaitant en bénéficier à voyager en Belgique ou en Espagne, pays dans lesquels la gauche a ouvert l'IDA à toutes les femmes. L'IDA est donc réservée, en France, aux femmes ayant les ressources nécessaires à l'organisation d'un tel voyage. **HES et le MJS ont déjà pris position pour l'ouverture de l'IDA et de la FIV à toutes les femmes en France. Le Parti socialiste doit aussi prendre position positivement.**
- **La gestation pour autrui (GPA).** Là où les couples de femmes peuvent concevoir un projet parental en recourant à une insémination, artificielle ou non, anonyme ou non, suivie ou non par un médecin, les couples d'hommes ne peuvent avoir recours qu'à l'adoption ou à un projet de co-parentalité, impliquant une mère. Les regards se portent donc logiquement sur les solutions ouvertes dans certains pays, comme les Etats-Unis et le Canada, dans lesquels il est possible de signer une convention portant sur la maternité pour le compte d'autrui. Cette pratique est interdite en France⁴. Si on privilégie le prisme des libertés, droit de la mère porteuse à disposer de son corps et droit à l'enfant, on ne peut que conclure à la légalisation de la gestation pour autrui. En revanche, et c'est notre position, si on déplace l'angle de vue et qu'on mobilise d'autres principes, gratuité du don des tissus humains et refus de la marchandisation du corps humain, la gestation pour autrui est alors incompatible avec les valeurs humanistes. **Il nous faut redire que nous refusons la légalisation du commerce du corps humain et en l'espèce de celui des femmes.**

L'extension du champ des libertés individuelles, souvent exprimée sous la forme des « droits à.. » ne saurait suffire, par l'addition de raisonnements analogiques et mécaniques, à inspirer une pensée humaniste moderne. Penser l'émancipation individuelle dans un cadre collectif nous impose d'arbitrer entre des valeurs qui parfois s'opposent. **Penser en socialiste, c'est chercher le point d'équilibre entre libertés individuelles et protections collectives.**

d3. Marchandisation du sexe : nous souhaitons que la réflexion s'oriente vers le modèle suédois d'éradication.

La prostitution est un sujet difficile. Il est souvent dit qu'elle serait la rencontre de deux libertés : celles de la personne prostituée et celle du client, dès lors qu'elle s'exerce entre adultes consentants. Mais **le commerce de soi et de sa sexualité n'est pas une activité comme les autres, l'atteinte à la dignité humaine et particulièrement celle des femmes est grande.** Tant que des hommes pourront acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité entre hommes et femmes sera impossible. Considérer la prostitution comme un choix de sexualité, c'est perpétuer une représentation symbolique de la sexualité féminine comme une sexualité abstraite du désir et celle des hommes comme une sexualité « irrépessible ». En Europe, les Etats se sont dotés de législations radicalement différentes : les Pays Bas et l'Allemagne ont légalisé et organisé la prostitution, la Suède et progressivement d'autres pays scandinaves se sont fixés comme ambition l'extinction de la prostitution, féminine comme masculine, par une politique remarquable de prévention, de réinsertion et par la pénalisation du client. **Nous devons ouvrir le débat dans la société afin de nous diriger vers ce modèle.**

³ Article 1214 du code de la santé publique, 16 du 6 août 2004.

⁴ Loi du 29 juillet 1994.

d4. Euthanasie : vers le droit à maîtriser sa fin de vie

Les progrès de la science, la prise de conscience des droits des malades (lois Kouchner de 1999 et 2002) et la réalité de l'euthanasie clandestine nécessitent l'intervention du législateur pour encadrer les conditions de fin de vie. La loi Leonetti du 22 avril 2005 sur le « laisser mourir » ne règle pas tous les cas, et peut choquer certains qui considèrent qu'elle revient à laisser les patients mourir de soif ou de faim. Sans aller jusqu'à la légalisation du suicide assisté ou même de l'euthanasie, comme dans certains pays européens, les socialistes ont défendu dans leur projet et au cours de la campagne des présidentielles l'idée d'une "loi Vincent Humbert" dépénalisant dans des cas exceptionnels **l'aide active à mourir**, lorsque le médecin aura répondu à une demande claire d'un patient en fin de vie ou en survie médicalement assistée, éprouvant une souffrance physique ou une détresse psychique intolérable. Cette exception d'euthanasie, prônée par le comité consultatif national d'éthique dans un avis de 2000, ouvrirait un droit nouveau à maîtriser sa fin de vie, parallèlement au développement nécessaire des soins palliatifs.

Conclusion

Une question nous est posée in fine, qui nous amène à examiner la capacité de réponse de notre propre parti : sommes-nous confrontés à un individualisme au sens d'un repli sur soi qui condamnerait tous nos objectifs politiques de transformation de la société, ceux-ci devenant alors sans écho et sans force collective pour les porter ? Ne nous laissons pas enfermer dans les discours sur la droitisation de la société : nous avons une bataille idéologique à mener sur la qualification même du diagnostic de la société.

A notre sens, il existe toujours une place pour les logiques collectives, qu'elles soient associatives, syndicales ou politiques, parce que la demande existe, mais aussi parce qu'elles sont évidemment nécessaires. Nous avons ici sans doute davantage un problème d'offre. Quelle offre d'action collective donne aujourd'hui envie de l'engagement ?

Quant au fait de voter à gauche, quels en sont les moteurs ? Au-delà de l'engagement, il est évident qu'un électeur socialiste comme tout électeur peut avoir des aspirations individuelles. Mais c'est à nous de mener la bataille d'explication qui fait que l'on vote non pas en fonction de sa seule situation mais bien de l'idée de justice portée ou non par une politique. Cela n'est pas évident au regard des attentes auxquelles nous sommes confrontés sur le terrain. Nous ne devons pourtant en aucun cas renoncer à cette ambition de porter un projet collectif fondé sur la justice sociale en préférant satisfaire une juxtaposition d'aspirations et de points de vue.

A l'heure où il est dénigré ou considéré comme « archaïque », nous réaffirmons que le clivage gauche/droite existe et correspond à des valeurs différentes. Les socialistes s'honorent de porter avant toute chose la défense d'une ambition collective et d'un projet de société au service de l'émancipation de tous.